

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DANSE ATTITUD - Saison 2025/2026

PRÉAMBULE

DANSE ATTITUD – Centre Arts, Danses, Sports et Bien-Être – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Domiciliation : Centre d'affaires Les Mousselières – 980 avenue de la 2e Division Blindée – 30133 Les Angles.

L'association a pour objet la promotion et la pratique d'activités artistiques et corporelles, principalement la danse, à travers des cours, ateliers, stages et événements encadrés par des professeurs diplômés ou expérimentés. DANSE ATTITUD est un lieu d'apprentissage, de transmission, de création et de convivialité. Toute inscription à l'association vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur, dont la dernière mise à jour est datée du 26 juillet 2024.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'adhésion et de participation aux activités proposées par l'association DANSE ATTITUD : cours hebdomadaires, stages, ateliers ponctuels, événements culturels et artistiques.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION ET MODALITÉS

2.1 Modalités d'inscription

- L'inscription est ouverte à toute personne, sans condition de niveau.
- Une séance d'essai gratuite est proposée par discipline.
- Un second essai est possible, mais sera facturé (montant déductible en cas d'inscription).

2.2 Dossier d'inscription à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Photo d'identité récente
- Acceptation et signature des présentes CGV.
- Paiement de l'adhésion annuelle (20 €) et des cotisations selon modalités choisies.

2.3 Calendrier des cours 2025-2026

Fermetures (hors jours fériés) :

✓ **Rentrée** : Lundi 8 septembre 2025

✓ Fin des cours : 20 juin 2026

PERIODES SANS ACTIVITE (INCLUS VACANCES ET JOURS FERIES)

- Toussaint** : du 27/10/2025 au 2/11/2025 inclus
- Noël** : du 20/12/2025 au 4/01/2026 inclus
- Hiver** : du 21/02/2026 au 8/03/2026 inclus
- Printemps** : du 18/04/2026 au 3/05/2026 inclus
- Pont Ascension** : du 14/05/2026 au 17/05/2026 inclus
- Lundi de Pâques** : 6/04/2026

ARTICLE 3 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Tarification annuelle (hors vacances scolaires)

Les tarifs sont consultables sur le site www.danse-attitud.com ou en affichage à l'accueil.

3.2 Modes de paiement acceptés :

- Chèques (paiement en 1 à 6 fois, tous les chèques remis à l'inscription)
- Espèces (paiement en totalité uniquement)
- Virement bancaire (sur demande, pour paiement intégral uniquement)

3.3 Prestations hors abonnement :

- Stages enfants (vacances) : semaine payante en supplément
- Ateliers, masterclass ou événements : non inclus dans la cotisation annuelle
- Carte 10 cours ou à l'unité : valable uniquement de septembre à juin de l'année en cours

3.4 Facturation : une facture est délivrée sur demande à : danse.attitud@hotmail.fr

ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION, ANNULATION, REMBOURSEMENT

4.1 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, un délai de 7 jours francs à compter de la commande en ligne est accordé pour annuler sans justification.

Demande à adresser par mail ou courrier recommandé à l'adresse de l'association.

4.2 Annulation hors délai légal

- Aucun remboursement ne sera effectué après expiration du droit de rétractation.
- Les abonnements sont nominatifs, non cessibles, non fractionnables et dus dans leur intégralité.
- Toute année commencée est intégralement due.

4.3 Cas particuliers

- Raisons médicales : possibilité de report (1 mois) ou aménagement sur présentation de certificat médical, à l'appréciation de l'association.
- Grossesse : possibilité de report de cours jusqu'à 12 mois.

4.4 Annulation par DANSE ATTITUD

- Un cours peut être annulé ou reporté en cas d'absence de l'intervenant ou d'effectif insuffisant (<5 personnes).
- En cas d'annulation définitive, l'association proposera un remboursement au prorata ou un changement de cours équivalent.

4.5 Cas de force majeure

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée en cas d'annulation due à des événements extérieurs ou imprévus (catastrophes, crise sanitaire, grève, décision administrative, etc.).

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

L'élève est responsable de son état de santé et de sa condition physique.

DANSE ATTITUD décline toute responsabilité en cas de blessure ou accident, sauf faute prouvée de l'association.

Les biens personnels restent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire.

ARTICLE 6 – PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées sont traitées de manière confidentielle.

Elles ne sont ni vendues ni cédées à des tiers.

Elles servent exclusivement à la gestion interne de l'association.

Les élèves peuvent exercer leur droit d'accès ou de rectification à l'adresse : danse.attitud@hotmail.fr

ARTICLE 7 – DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées par l'association **Danse Attitud** (cours, stages, répétitions, spectacles, démonstrations, événements liés à la danse, aux activités sportives et au bien-être), des photographies et/ou des vidéos des participants, adultes comme enfants, pourront être réalisées.

Ces images pourront être utilisées par l'association **Danse Attitud** pour illustrer et promouvoir ses activités sur ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers, brochures, presse locale, et tout autre support non commercial, à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales ou lucratives.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise expressément l'association **Danse Attitud** à fixer, reproduire et diffuser son image dans le cadre précité.

Toutefois, le participant (ou son représentant légal) peut, s'il le souhaite, refuser cette autorisation en le signalant expressément par écrit à l'association au moment de l'inscription.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des images le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment en adressant une demande écrite à **Danse Attitud**.

ARTICLE 8 – RÈGLES DE VIE ET DISCIPLINE

- Tenue correcte exigée
 - Chaussures d'extérieur interdites dans les studios
 - Téléphones interdits pendant les cours
 - Ponctualité exigée : tout retard de plus de 5 min entraîne un refus d'entrée pour des raisons de sécurité
 - Cheveux attachés, tenue adaptée exigée
 - Bijoux interdits
 - Accès aux studios et vestiaires réservé aux élèves
-

ARTICLE 9 – ASSIDUITÉ ET ABSENCES

- Les absences ne sont ni rattrapables ni remboursables
 - À partir de 3 absences non justifiées après démarrage des répétitions SPECTACLE, la participation au spectacle pourra être refusée ET aucun remboursement de l'abonnement, costumes...ne pourra être exigé.
-

ARTICLE 10 – SPECTACLE DE FIN D’ANNÉE

- Date : samedi 20 juin 2026 – Lieu : Salle L’Étoile, Châteaurenard 19H
- Répétition générale obligatoire : mercredi 17 juin 2026
- Billetterie payante 15€ / ENTREE.
- Participation financière demandée pour les costumes (voir tableau de référence en annexe)

PROPRIETE ET ENTRETIEN DES COSTUMES

- Les costumes achetés dans le cadre du gala sont **la propriété exclusive des danseurs**.
- Chaque danseur est responsable de la garde, de l’entretien et de la conservation de ses costumes tout au long de la saison et après le spectacle.
- Les danseurs sont invités à prendre soin de leurs costumes afin qu’ils restent en bon état.
- **Exception** : les chorégraphies supplémentaires hors cours nécessitant des costumes supplémentaires spécifiques, les costumes sont mis à disposition par l’association et restent sa propriété exclusive (location).

MODALITES

- La participation financière est obligatoire et sera facturée avant la commande des costumes.
- En cas de désistement ou d’abandon après commande des costumes, aucun remboursement ne sera possible.

COSTUME – COURS DE CABARET FRENCH CANCAN

Dans un souci de maîtrise des coûts pour les adhérents, l’association prend en charge la fourniture du costume de French Cancan, qui demeure sa propriété exclusive.

Prêt et caution

- Le costume est prêté aux adhérents dans le cadre du spectacle.
- Une caution de 50 € est exigée lors de la remise du costume, à l’issue du spectacle.
- Cette caution sera restituée à la restitution du costume en bon état, conforme à son usage normal.
- En cas de perte, détérioration ou non-restitution, l’association se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution pour couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

Forfait participatif

Le forfait participatif demandé pour les deux costumes de cabaret et French Cancan inclut également un forfait de location pour le costume de French Cancan.

L’association remercie ses adhérents pour leur soin et leur respect envers le matériel mis à disposition.

Annexe tarifs participations costumes.

★ARTICLE 11 – SANCTIONS

Tout comportement non conforme au règlement pourra entraîner des sanctions, allant d'un avertissement à l'exclusion définitive, sans droit à remboursement.

ARTICLE 12 : CERTIFICAT MEDICALE

Clause relative au certificat médical et à l'aptitude physique

L'adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) déclare être apte à la pratique des activités proposées par l'association **DANSE ATTITUD** (danse, gym douce, etc.) et reconnaît ne présenter aucune contre-indication médicale connue.

Conformément à la réglementation en vigueur, aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique de la danse en loisir. Toutefois, l'association recommande à chaque adhérent de consulter un médecin en cas de doute sur sa condition physique.

L'adhérent s'engage à informer l'association de tout problème de santé particulier pouvant nécessiter une adaptation de l'activité ou une attention spécifique (ex : asthme, problème cardiaque, épilepsie...).

En cas de participation à des compétitions officielles relevant d'une fédération, un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition pourra être exigé conformément aux règlements fédéraux.

L'association se réserve le droit de demander un avis médical dans des cas particuliers, pour des raisons de sécurité.

Je déclare avoir pris connaissance de cette clause et atteste que je suis apte à pratiquer la danse.

ARTICLE 13 – RESPECT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET DES AUTRES PARTICIPANTS

L'association **Danse Attitud** veille à ce que ses activités se déroulent dans un climat de respect, de bienveillance et de coopération entre tous les acteurs concernés.

Respect entre participants :

Les danseurs et danseuses s'engagent à adopter une attitude respectueuse et courtoise envers leurs camarades, les membres de l'équipe pédagogique, les bénévoles, ainsi que l'ensemble du personnel encadrant. Tout comportement violent, injurieux, discriminatoire ou irrespectueux, qu'il soit verbal, gestuel ou écrit (y compris sur les réseaux sociaux), est strictement interdit.

Respect des parents et accompagnants :

Les parents d'élèves et accompagnants doivent également faire preuve de respect et de courtoisie envers l'équipe pédagogique, les bénévoles, les autres familles, et toutes les personnes participant à l'organisation et au bon déroulement des activités.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions graduées : avertissement, exclusion temporaire ou définitive de l'élève, sans remboursement des sommes versées. En cas de faute grave ou de comportement récidiviste, l'association se réserve le droit de prendre toutes mesures nécessaires, y compris le recours aux autorités compétentes.

Enfin, tous les participants et leurs familles s'engagent à respecter les consignes données par les enseignants et l'association lors des cours, répétitions, spectacles et autres événements (horaires, accès aux locaux, sécurité, règles sanitaires, etc.)

CONTACTS ET RÉCLAMATIONS

Courriel : danse.attitud@hotmail.fr

Site : www.danse-attitud.com

Téléphone : 0622384887

Fait à Les Angles, le 16 juin 2025

Danse attitud



Pour toute mise à jour ou information complémentaire, merci de consulter régulièrement notre site internet ou nos panneaux d'affichage dans les locaux.